



Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées

Référence : 20200625-15-093-RAPINS-Fabrudes.odt

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
Entreprise : SARL FABRUDE RECYCLAGE Adresse du site inspecté : lieu-dit Prentegarde Commune : 15 250 Saint-Paul-des-Landes SIREN : 320991904	S3IC Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input checked="" type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED

Activité principale : Installation de tri, transit de déchets divers – Centre VHU

Date du contrôle : 5 juin 2020

Inspecteur : Catherine GIRARD-MORZIERE

Type de contrôle	
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée
<input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle

Circonstances du contrôle

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL | <input type="checkbox"/> Plainte |
| <input type="checkbox"/> Incident/Accident du | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Contradictoire APC |

Thèmes du contrôle – rejets aqueux
– contradictoire APC

Principales installations contrôlées : l'ensemble du site a été inspecté.

Référentiel du contrôle

- Code de l'Environnement,
- Arrêté préfectoral n°2012-957 et son annexe (cahier des charges pour l'agrément N° PR 15 00001 D).

Personne rencontrée et fonction

Nom	Société	Qualité
M. LHERM Patrick	FABRUDE RECYCLAGE	Gérant
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Préfecture du Cantal	

I – Synthèse de la visite et des constatations

L'inspection, objet du présent rapport, a permis dans un premier temps de recueillir les remarques de l'exploitant sur le projet de l'arrêté préfectoral complémentaire. En effet, un projet d'arrêté préfectoral a été proposé par l'inspection des installations classées afin d'actualiser les prescriptions applicables à ce site en prenant notamment en compte les évolutions des conditions d'exploitation telles que présentées par l'exploitant dans son porter-à-connaissance du 2 août 2018, modifications considérées comme étant non substantielles (rapport de l'inspection des installations classées du 28/09/2018) et les évolutions de la réglementation (notamment nomenclature des installations classées et arrêté du 14/04/2020 modifiant l'arrêté ministériel du 2 mai 2012 relatif aux agréments des exploitants des centres VHU et aux agréments des exploitants des installations de broyage de véhicules hors d'usage.)

Un point sur les garanties financières a également été réalisé, l'exploitant ayant procédé à une réactualisation de ses garanties financières afin de vérifier que l'évolution des coûts d'évacuation des déchets présents sur son site ne le soumettait pas à la constitution de garanties financières. Le montant étant inférieur à 100 000 €, il n'est donc pas soumis à cette constitution.

Enfin l'inspection a porté sur les rejets aqueux : conditions d'entretien du point de rejet et examen des derniers rapports d'analyses des eaux résiduaires.

Le point de rejet est entretenu de manière correcte ainsi que les trois débourbeurs-deshuileurs. Les analyses sont conformes avec la réglementation.

II – Proposition de suites en fonction des enjeux et des engagements de l'exploitant

L'inspection des installations classées va proposer à Mme Le Préfet du Cantal de notifier à la SARL FABRUDES RECYCLAGE un arrêté préfectoral complémentaire.

Inspecteur	Vérificateur	Approbateur
L'inspecteur de l'environnement spécialité installations classées  C. GIRARD-MORZIERE	L'inspecteur de l'environnement spécialité installations classées  F. CHAZOT	Pour la directrice, le chef délégué de l'unité interdépartementale Cantal Allier Puy-de-Dôme  F. CHAZOT